



L'intelligence artificielle : un outil utile pour les personnes en situation de handicap ?

Marta PINTO

Analyse Esenca 2023



Éditrice responsable : Ouiam MESSAOUDI

Siège social : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Accès public : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center** : 02 515 19 19

Numéro d'entreprise : 0416 539 873 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE81 8778 0287 0124

Tél : 02 515 02 65 • esenca@solidaris.be • www.esenca.be



Avec le soutien de :



Introduction

L'intelligence artificielle (IA) est considérée comme la « technologie de l'avenir » en constante évolution et qui provoque un intérêt au niveau mondial. Cette (r)évolution technologique joue un rôle de plus en plus crucial dans notre société et a déjà impacté sur divers aspects de notre vie quotidienne comme la santé, la communication, l'agriculture, la finance, l'éducation, les ressources humaines, les arts, la cybersécurité, etc. L'IA offre des opportunités et des avantages dans divers domaines et a un potentiel considérable pour améliorer la qualité de vie, l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap en fournissant des solutions innovantes et adaptées à leurs besoins. Par exemple, elle réduit les obstacles liés à l'accessibilité, à la communication et à la mobilité¹. Cependant, les défis qui peuvent se poser pour garantir une utilisation éthique, non discriminatoire et inclusive de ces technologies ne peuvent pas être négligés.

Mais qu'est-ce que l'intelligence artificielle ?

Il y a de nombreuses définitions de l'IA. Dans sa forme la plus simple, le Parlement européen propose la définition² suivante :

« L'IA désigne la possibilité pour une machine de reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité. L'IA permet à des systèmes techniques de percevoir leur environnement, gérer ces perceptions, résoudre des problèmes et entreprendre des actions pour atteindre un but précis. L'ordinateur reçoit des données (déjà préparées ou collectées via ses capteurs - une caméra, par exemple) - les analyse et réagit. Les systèmes dotés d'IA sont capables d'adapter leurs comportements (plus ou moins) en analysant les effets produits par leurs actions précédentes, travaillant de manière autonome. »

Quelques initiatives au niveau européen et belge :

Depuis un certain temps, l'Union européenne (UE) travaille sur la question de l'IA qui est considérée comme essentielle aux transitions numériques et vertes, devenant ainsi une priorité³ de l'UE. L'UE vise à devenir une plateforme de classe mondiale pour l'IA et à favoriser l'excellence et la confiance dans cette technologie tout en garantissant la sécurité et les droits fondamentaux. Tout en reconnaissant le potentiel de l'IA, l'UE souligne la nécessité de réglementer son utilisation. Pour cela, en 2018 la Commission européenne crée un

¹ IA School. (2021). *Comment l'IA aide les personnes handicapées ?* <https://tinyurl.com/mu6d6fr7>, consulté le 17/11/2023

² Parlement européen. (2020). *Intelligence artificielle : définition et utilisation*. <https://tinyurl.com/smb2avzc>, consulté le 17/11/2023

³ Parlement européen. (2019). *Résolution du Parlement européen du 12 février 2019 sur une politique industrielle européenne globale sur l'intelligence artificielle et la robotique (2018/2088(INI))*. <https://tinyurl.com/4fh68hns>, consulté le 17/11/2023

Groupe d'experts de haut niveau sur l'intelligence artificielle qui a publié un document clé⁴ avec des lignes directrices éthiques qui sont extrêmement importantes, car elles expliquent les principes et les valeurs éthiques qui devraient être inclus dans toute conception et utilisation des systèmes d'IA. En 2021, la Commission européenne a proposé un règlement européen sur l'IA⁵ qui est en discussion depuis un certain temps. Le Parlement européen a adopté sa position⁶ en juin 2023 qui propose une meilleure protection des droits de l'Homme. L'accord est prévu avant fin de cette année.

Chaque État membre est encouragé à avoir une stratégie en matière d'IA. En 2022, la Belgique a développé un plan national de développement de l'IA⁷ avec des propositions pour faire de la Belgique une #Smart AI Nation⁸. Au niveau régional, des plans ont également été développés et approuvés par les trois régions belges.

Cette analyse explore comment l'intelligence artificielle peut contribuer à améliorer la vie quotidienne et l'autonomie des personnes en situation de handicap et les enjeux que ça implique.

1. Comment l'IA peut-elle influencer positivement la vie des personnes en situation de handicap ?

L'intelligence artificielle offre de nombreuses opportunités pour améliorer la vie quotidienne et l'autonomie des personnes en situation de handicap. Dans cette section, nous examinerons différentes manières dont l'IA peut améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et comment elle contribue à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées⁹. Voici quelques exemples.

Aides à la mobilité

L'IA permet le développement d'aides à la mobilité qui peuvent révolutionner la vie des personnes en situation de handicap. Des fauteuils roulants intelligents peuvent être créés grâce à l'IA et ainsi bénéficier aux personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite¹⁰. Des

⁴ Idem.

⁵ Commission européenne. (2021). *Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (législation sur l'intelligence artificielle) et modifiant certains actes législatifs de l'Union*, COM/2021/206 final. <https://tinyurl.com/3r9h322n>, consulté le 4/12/2023

⁶ Parlement européen. (2023). *Les députés sont prêts à négocier les premières règles pour une IA sûre et transparente*. <https://tinyurl.com/2ss4m7ph>, consulté le 4/12/2023

⁷ SPF. (2022). *Plan national de convergence pour le développement de l'intelligence artificielle*. <https://tinyurl.com/mwhmny8w>, consulté le 4/12/2023

⁸ Le symbole "#" est appelé un « hashtag » en anglais. Il est utilisé dans les réseaux sociaux pour catégoriser le contenu associé à un mot ou une phrase. Si un mot ou plusieurs mots précèdent le symbole #, cela crée un lien qui regroupe tous les messages qui incluent ce hashtag. « Smart AI Nation » en français veut dire « Nation habile en intelligence artificielle »

⁹ La Convention a été adoptée par les Nations Unies en 2006 et la Belgique l'a ratifiée en 2009. Elle vise à promouvoir et protéger les droits fondamentaux des personnes handicapées. <https://tinyurl.com/5e8abpt7>

¹⁰ Ricci, A. (2022). *PREMIERE MONDIALE : Le fauteuil roulant intelligent pour éviter les obstacles testé dans des lieux culturels...* Handicap info. <https://tinyurl.com/24dp7cu8>, consulté le 4/12/2023

exosquelettes contrôlés par l'IA¹¹ renforcent la force musculaire et facilitent la mobilité des personnes avec un handicap moteur. Des systèmes de navigation intelligents peuvent aider la mobilité des personnes avec un handicap visuel ou moteur à planifier des itinéraires accessibles¹². L'assistance à la conduite grâce aux systèmes d'IA (les voitures autonomes) peut adapter la conduite aux besoins des conducteurs en situation de handicap et ainsi faciliter leur accès à la mobilité¹³.

L'impact du rôle de l'intelligence artificielle dans l'amélioration de la vie des personnes en situation de handicap à travers les aides à la mobilité est d'une importance cruciale et apporte des avantages sur plusieurs aspects, ainsi que des changements positifs¹⁴. À ce titre, l'IA contribue à l'**autonomie** et à l'**inclusion** des personnes en situation de handicap. Elle permet des déplacements plus indépendants, réduisant ainsi le besoin d'assistance et favorisant le sentiment de **dignité** et l'**accès aux espaces publics** et la **participation sociale** plus active.

Communication

L'IA joue un rôle crucial en facilitant la communication alternative à la parole et l'accès à l'information. Par exemple, il y a des applications de reconnaissance vocale comme Ava et RogerVoice qui permettent aux personnes avec un handicap auditif la transcription d'une conversation en temps réel¹⁵. Il existe également des logiciels pour les personnes rencontrant des difficultés à écrire ou à utiliser un clavier de convertir leur parole en texte¹⁶. D'autres options offrent des résumés automatiques de textes¹⁷ (pour les personnes avec des troubles cognitifs ou dyslexies), des systèmes de traduction automatique de la langue parlée en la langue des signes et vice versa comme « SignAll » pour des personnes sourdes ou malentendantes¹⁸, des systèmes d'expression par écrit lors de conversations téléphoniques ou en visio comme « Live speech » de Apple pour les personnes risquant de perdre leur voix¹⁹.

L'utilisation de l'IA dans la vie des personnes en situation de handicap à travers les aides à la communication apporte d'énormes avantages. Ces technologies offrent de nouvelles opportunités d'**inclusion sociale** aux personnes en situation de handicap, car elles brisent des

¹¹ Rogeret, C. (2023). *Paralysé, un Néerlandais remarque grâce à la pensée !* Handicap.fr. <https://tinyurl.com/38zt56uv>, consulté le 29/11/2023

¹² Okeenea. (2021). *Intelligence artificielle : quand la technologie révolutionne le handicap*. <https://tinyurl.com/bddrhwi8>, consulté le 23/11/2023

¹³ Idem.

¹⁴ IA School. (2021). *Comment l'IA aide les personnes handicapées ?* <https://tinyurl.com/mu6d6fr7>, consulté le 23/11/2023

¹⁵ Okeenea. (2021). *Intelligence artificielle : quand la technologie révolutionne le handicap*. <https://tinyurl.com/bddrhwi8>, consulté le 27/11/2023

¹⁶ Maillet Contoz, J. (2015). *Des logiciels pour faciliter l'informatique*. Handirect. <https://tinyurl.com/46svah9w>, consulté le 27/11/2023

¹⁷ Bonnard, J. (2023) *Viva tech : l'IA en renfort en cas de handicap*. Handicap.fr. <https://tinyurl.com/4ukj8bsx>, consulté le 27/11/2023

¹⁸ Commission européenne. (2019). *Le premier système de traduction automatique de la langue des signes*. <https://tinyurl.com/mmv58w58>, consulté le 27/11/2023

¹⁹ Costil, C. (2023). *Troubles de la parole : ils recréent leur voix... digitale*. Handicap.fr. <https://tinyurl.com/32x4fu7j>, consulté le 29/11/2023

barrières qui peuvent engendrer la solitude de ces personnes et ainsi favoriser leur **participation active dans la société**, d'accéder à l'éducation et à l'emploi. En facilitant la communication, l'IA améliore la **qualité de vie** des personnes en situation de handicap et les **relations sociales** réduisant ainsi l'isolement social. Un rapport de la Croix Rouge a également identifié d'autres bénéfices comme la « **réduction du stress**, augmentation du **plaisir** et de la **sérénité**, **amélioration de la santé** et de l'**autonomie** grâce à la possibilité d'exprimer ses choix, de communiquer sur un besoin ou une souffrance²⁰. »

Soins de santé

L'IA est déjà au service de la médecine, notamment dans le diagnostic des conditions médicales²¹, ce qui permet une identification plus rapide et parfois plus précise des problèmes de santé et également un traitement plus efficace²². Il existe aussi des applications médicales pour assurer un suivi de la santé à domicile²³, aider les personnes en situation de handicap à gérer leur santé et la gestion de médicaments au quotidien, à détecter des changements dans la santé et ainsi permettre une prévention de possibles complications. L'IA peut également être utilisé pour analyser de données massives, ce qui permet à la recherche médicale de progresser plus rapidement²⁴. Cela peut conduire à des découvertes et des avancées médicales qui bénéficient directement aux personnes en situation de handicap. L'IA peut également rendre plus accessibles les informations de santé et répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

L'usage de l'IA au service des soins de santé est d'une grande importance et offre un potentiel énorme pour personnaliser les services de santé, **améliorant ainsi l'efficacité des soins** et la **qualité de vie** des personnes en situation de handicap et offrant un plus grand niveau d'**autonomie**.

Formation et emploi

L'IA peut jouer un rôle crucial dans l'adaptation des postes de travail pour les personnes en situation de handicap, contribuant ainsi à créer des environnements de travail plus inclusifs et accessibles²⁵. L'IA peut être utilisée pour rendre l'apprentissage et le travail plus accessibles aux personnes en situation de handicap. Des applications comme la reconnaissance et la synthèse vocale, la traduction automatique et les interfaces utilisateur (par exemple, l'ajustement de la taille des caractères et la couleur du texte) peuvent

²⁰ Croix-Rouge Française. (2021). *Communication alternative améliorée (CAA) : la Croix-Rouge française dévoile sa première étude d'impact social !* <https://tinyurl.com/9yrmkefh>, consulté le 27/11/2023

²¹ Bollekens, P. et Sadutto, M. (2023). *Un Œil sur demain : l'intelligence artificielle au cœur de la médecine du futur*. RTBF. <https://tinyurl.com/3tsy9d77>; Agence Belga. (2023). *L'hôpital EpicURA fait appel à l'intelligence artificielle pour ses consultations en ORL*. <https://tinyurl.com/54n2d3yf>, consulté le 29/11/2023

²² SPF. (2022). *Plan national de convergence pour le développement de l'intelligence artificielle*. <https://tinyurl.com/mwhmny8w>, consulté le 4/11/2023

²³ Welsh, C. (2021). *L'intelligence artificielle au service des grands-parents*. Banque européenne d'investissement. <https://tinyurl.com/pxz4nn6x>, consulté le 29/11/2023

²⁴ Mittelstadt, B. (2021). *L'impact de l'intelligence artificielle sur les relations médecin-patient*. Conseil de l'Europe. <https://tinyurl.com/382ebzjb>, consulté le 1/12/2023

²⁵ Quinn, G. (2021). *Droits des personnes handicapées. Rapport du Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées*. Nations Unies. <https://tinyurl.com/ybekfzjn>, consulté le 1/12/2023

améliorer l'accessibilité des contenus. Les systèmes d'IA permettent aussi d'augmenter l'accessibilité aux ordinateurs et d'adapter les programmes de formation²⁶.

L'IA offre un potentiel significatif pour créer un **environnement de travail plus inclusif** et **équitable** pour les personnes en situation de handicap en **facilitant l'accès à la formation et à l'emploi** et en favorisant une **participation active** dans la société. Ces technologies permettent aux personnes en situation de handicap de travailler de manière plus **efficace, autonome** et peuvent **faciliter la communication** entre ces personnes et leurs collègues.

2. L'IA : toujours des opportunités ? Défis et questions éthiques à considérer.

L'intelligence artificielle offre un immense potentiel pour améliorer la qualité de vie et l'inclusion des personnes en situation de handicap en fournissant des solutions innovatrices et personnalisées. Cependant, elle présente également des défis et pose des préoccupations éthiques qui doivent être prises en compte. Comme signalé dans un rapport des Nations Unies, « L'intelligence artificielle peut aider les personnes handicapées à mieux jouir de leurs droits, mais elle les expose aussi à des risques importants.²⁷ » Certains de ces risques sont explorés ci-dessous.

Biais et discrimination

La discrimination est un risque majeur associé à l'utilisation de l'IA et ce danger a été souligné par de nombreuses associations qui luttent contre les discriminations. Si les équipes de développement d'IA entraînent les modèles d'IA avec des données qui sont biaisées et qui ne représentent pas correctement la diversité des situations de handicap, les résultats produits par l'IA peuvent également être biaisés ce qui pourrait reproduire une discrimination involontaire à l'encontre des personnes en situation de handicap²⁸. Dans un rapport des Nations Unies²⁹, le Rapporteur Gerard Quinn souligne les aspects discriminatoires de certaines applications utilisant l'IA. Par exemple, un modèle de reconnaissance d'image mal formé pourrait ne pas identifier correctement des personnes en fauteuil roulant ou avec des caractéristiques faciales atypiques. Certains modèles d'embauche qui reflètent des pratiques précédentes discriminatoires peuvent reproduire des discriminations et préjugés en recommandant des candidats selon des critères basés sur ces données historiques et ainsi en perpétuer les inégalités sociales.

Comme suggéré dans le Plan national belge de convergence IA³⁰ « Il est primordial de garantir un traitement équitable des données pour éviter toute forme de discrimination et

²⁶ Valsoftware. (2023). *L'Intelligence Artificielle au service de la formation professionnelle : Nouveaux horizons pour l'apprentissage*. <https://tinyurl.com/mry44d2f>, consulté le 1/12/2023

²⁷ Quinn, G. (2021). *Droits des personnes handicapées. Rapport du Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées*. Nations Unies. Page 10. <https://tinyurl.com/ybekfzjn>, consulté le 4/12/2023

²⁸ UNIA, s.d. *Intelligence Artificielle : opportunités et dangers*. Callegie. <https://tinyurl.com/bddxxmxz> ; Allen, R. et Masters, D. (2020). *Meeting the new challenges to equality and non-discrimination from increased digitisation and the use of Artificial Intelligence*. Equinet. <https://tinyurl.com/3esnd9et>, consulté le 4/12/2023

²⁹ Quinn, G. (2021). *Droits des personnes handicapées. Rapport du Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées*. Nations Unies. <https://tinyurl.com/ybekfzjn>, consulté le 4/12/2023

³⁰ SPF. (2022). *Plan national de convergence pour le développement de l'intelligence artificielle*. Page 8. <https://tinyurl.com/mwhmny8w>, consulté le 4/12/2023

renforcer la confiance. Il est important que les données soient représentatives. » Pour réduire les risques de discrimination et le manque de diversité dans le développement, il est indispensable que les développeurs d'IA soient sensibilisés aux enjeux de l'inclusion ainsi qu'aux défis spécifiques que les personnes en situation de handicap peuvent être confrontées. Ils doivent travailler ensemble avec les personnes en situation de handicap et les conseils d'avis pour créer des technologies inclusives.

Accessibilité financière

Certaines technologies d'IA peuvent être coûteuses. Ceci crée une barrière et une exclusion financière pour de nombreuses personnes en situation de handicap qui, souvent, font déjà face à des défis financiers supplémentaires liés à leurs besoins spécifiques. Cela crée un accès inégal à ces innovations et renforce le besoin de développer les technologies d'IA plus abordables et accessibles à toutes et tous. La prise en charge financière de ces innovations par l'état, la sécurité sociale et les mutuelles serait une démarche essentielle et un impératif moral qui permettrait de garantir la dignité et l'autonomie des personnes en situation de handicap, en réduisant les obstacles économiques des technologies.

Confidentialité et sécurité

Les applications d'IA pour les personnes en situation de handicap peuvent collecter et traiter des données personnelles. Cela soulève des questions importantes en matière de confidentialité, de sécurité des données et de respect de la vie privée, en particulier lorsqu'il s'agit de traiter des informations sensibles liées à la santé. Il est crucial que les utilisatrices et utilisateurs donnent leur consentement pour le partage de leurs données qui doivent être protégées. Ces utilisatrices et utilisateurs doivent également être informés de ce qui peut être fait des données personnelles et d'avoir la liberté de choix du traitement de ces données.

Conclusion

Cette analyse explore le rôle transformateur de l'intelligence artificielle dans l'amélioration de la vie quotidienne et de l'autonomie des personnes en situation de handicap. L'IA offre des solutions innovantes, surtout dans les domaines de la mobilité, de la communication, des soins de santé, de la formation et de l'emploi, créant ainsi des opportunités pour favoriser l'inclusion sociale et augmenter l'autonomie de ces personnes.

Cependant, il y a également des défis éthiques liés à l'utilisation de l'IA, comme les risques de biais, de discrimination, d'accessibilité financière et de préoccupations liées à la confidentialité et à la sécurité des données personnelles.

Ces défis nécessitent une approche éthique et inclusive dans le développement de l'IA pour assurer que son usage est bénéfique pour toutes les personnes en situation de handicap, sans renforcer les inégalités sociales existantes. Au niveau européen et belge, des initiatives sont en cours pour réglementer l'utilisation de l'IA, soulignant l'importance de l'éthique dans

le développement et l'application de cette technologie et la sauvegarde des droits fondamentaux et la sécurité des utilisateurs.

L'IA présente des opportunités significatives pour améliorer la vie des personnes en situation de handicap, mais son utilisation doit être guidée par des principes éthiques, l'inclusion des personnes concernées, et une sensibilisation continue aux défis spécifiques évoqués dans cette analyse. Garantir l'accès équitable à l'IA implique aussi la prise en compte de plusieurs aspects, notamment assurer le principe « Rien sur nous sans nous » à travers une collaboration étroite entre les développeurs d'IA, les personnes en situation de handicap et les autorités réglementaires. L'accessibilité économique est également essentielle. Il faut donc s'assurer que les coûts liés à l'utilisation de l'IA sont abordables pour les personnes plus désavantagées économiquement. Prendre en compte ces principes et éléments permettra d'exploiter pleinement le potentiel de cette technologie au profit de toutes et tous de façon équitable et favoriser l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées³¹. Même si l'IA est déjà là depuis des années, il n'est pas trop tard de traiter le sujet de manière inclusive et non discriminante, mais il faut le faire dès que possible. Il y a là une certaine « urgence ».

Pour citer cette production

PINTO, Marta (2023). « L'intelligence artificielle : un outil utile pour les personnes en situation de handicap ? », Analyse Éducation Permanente, Esenca.

URL : www.Esenca.be

³¹ Nations Unies. (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. <https://tinyurl.com/5e8abpt7>, consulté le 6/12/2023

Esenca

Esenca - anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée – défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handy protection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages "Access-i" et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

Une reconnaissance en Éducation Permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à **encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.**

Chaque initiative, petite ou grande, peut **contribuer à l'amélioration de la qualité de vie** des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, **Esenca s'adapte aux réalités des communes** tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) **tous les 6 ans** aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

Des formations

Les **formations** que nous proposons couvrent de **nombreux domaines** : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie **dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers.** Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un **contenu adapté à vos réalités** et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos **formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne.** Nous pouvons également dispenser ces formations **au sein de vos structures** et à la demande.

Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

Contact

Tél : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE